

DÉLIBÉRATION du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs	L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FFV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés: Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN. Assistait également au titre des services: Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance: Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO Date de la convocation: 10 février 2023
Délibération n°23.1.12	<u>FINANCES</u> Affectation des résultats du CA 2022 - budget annexe ZAC Cour des Bois

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2022 clos procéder à l'affectation des résultats 2022.

Le tableau d'exécution du budget 2022 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 580 304.34 €
RECETTES 1 485 518.82 €

EXCEDENT avant affectation du résultat 905 214.48€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 614 648.56 €
RECETTES 400 000.00 €

DEFICIT sur réalisé

214 648.56€

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ; Considérant la présentation en commission des finances le 01 février 2023 ;

> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230216-23112-DE Reçu le 21/02/2023

- ► CONSTATE l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 pour 905 214.48 € ;
- ► CONSTATE le déficit d'investissement 2022 pour 214 648.56 €.

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO Secrétaire de séance Le Maire Nadine